

AU FIL DU LEZ



**LE MAG' DES HABITANTS
DU BASSIN VERSANT DU LEZ**

NUMÉRO 2

Connaissez-vous le Lez et ses affluents qui s'écoulent sur votre territoire, de Teyssières jusqu'à Mornas, en passant par Valréas et Bollène ?

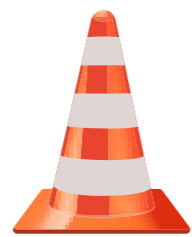
Savez-vous que depuis plus de 20 ans, nos rivières font l'objet d'une attention particulière grâce au travail concerté du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), structure unique et collective de gestion du Lez et de ses affluents, de celles des 28 communes du bassin versant du Lez ainsi que de 5 communautés de communes depuis janvier 2018.

Certains nous connaissent... d'autres pas encore ! C'est pourquoi nous avons choisi de vous parler de VOS rivières, qui se font parfois bruyantes quand elles sortent de leur lit ou au contraire discrètes lorsqu'elles sont asséchées.

Dans ce second numéro, vous voudrez trouver le mode de fonctionnement du réseau d'alerte géré par le SMBVL et qui vous permet de suivre en direct l'évolution des cours d'eau lors d'épisodes climatiques sévères. Vous y trouverez également un zoom sur les travaux d'entretien des berges de nos rivières.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.smbvl.fr pour plus d'informations détaillées.

Le SMBVL



1. Les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau en 2019

La nécessité de réaliser des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

La mission principale du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez est d'assurer la protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation du Lez et de ses affluents. Le SMBVL est compétent en matière d'entretien des cours d'eau sur son territoire.

Pour mener à bien ses missions, le syndicat met en œuvre un Plan Pluriannuel d'Entretien de la végétation défini sur 5 ans. Un programme annuel découle alors de ce dernier et détermine les travaux à réaliser sur chaque secteur. Une priorisation des actions à engager est ensuite effectuée en fonction de l'intérêt général et des enjeux.



— Principaux travaux réalisés en 2019 :

- Traitement des bois instables ou déperissants en bordure immédiate du cours d'eau,
- Opérations de coupes sélectives,
- Retrait des plus gros embâcles,
- Abattage des arbres de gros diamètres présents sur les enrochements afin de limiter les risques de basculement,
- Réalisation d'éclaircies en bordure et sur les atterrissements pour limiter les densités et favoriser ainsi les écoulements en cas de crue,
- Abattage et broyage des plantes invasives et bois déposés lors des crues,
- Ramassage des plastiques et déchets déposés après les différentes petites crues.

La saisonnalité des travaux

Une « trêve » dans le déroulement des travaux est respectée annuellement, de la fin du mois de mars à la fin du mois d'août. En effet, ces opérations doivent être réalisées de manière périodique en tenant compte du cycle végétatif et reproductif de la faune et de la flore. La période hivernale est ainsi privilégiée pour intervenir.

Projection sur les travaux d'entretien 2020

Le montant prévu des travaux sur le bassin versant du Lez au cours de l'année 2020 est estimé à 456 000 € € TTC.

Montant total des travaux d'entretien en 2019 : 480 000 € TTC

Richerenches : la Coronne

- Linéaire concerné : 2052 m
- Fréquence de retour : 3 ans
- Durée : 15 jours

Mondragon : le vieux Lez

- Linéaire concerné : 3500 m
- Fréquence de retour : 1 an
- Durée : 15 jours

Grignan, Taulignan, Grillon, Valréas : le Lez

- Linéaire concerné : 3846 m
- Fréquence de retour : 3 ans
- Durée : 1 mois

Bollène : le Lez et ses affluents

- Linéaire concerné : 1638 m
- Fréquence de retour : 1 an
- Durée : 15 jours

Roche-Saint-Secret-Beconne : le Lez

- Linéaire concerné : 3198 m
- Fréquence de retour : 5 ans
- Durée : 6 semaines

Teyssières : le Lez

- Linéaire concerné : 1604 m
- Fréquence de retour : 5 ans
- Durée : 3 semaines

Valréas : Grand-Vallat, Saint-Pierre

- Valréas : Grand-Vallat, Saint-Pierre
- Linéaire concerné : 2534 m
- Fréquence de retour : 2 ans
- Durée : 2 semaines

Vinsobres : l'Hérein

- Linéaire concerné : 1020 m
- Fréquence de retour : ponctuelle
- Durée : 15 jours

Bouchet : l'Hérein

- Linéaire concerné : 1916 m
- Fréquence de retour : 3 ans
- Durée : 1 semaine



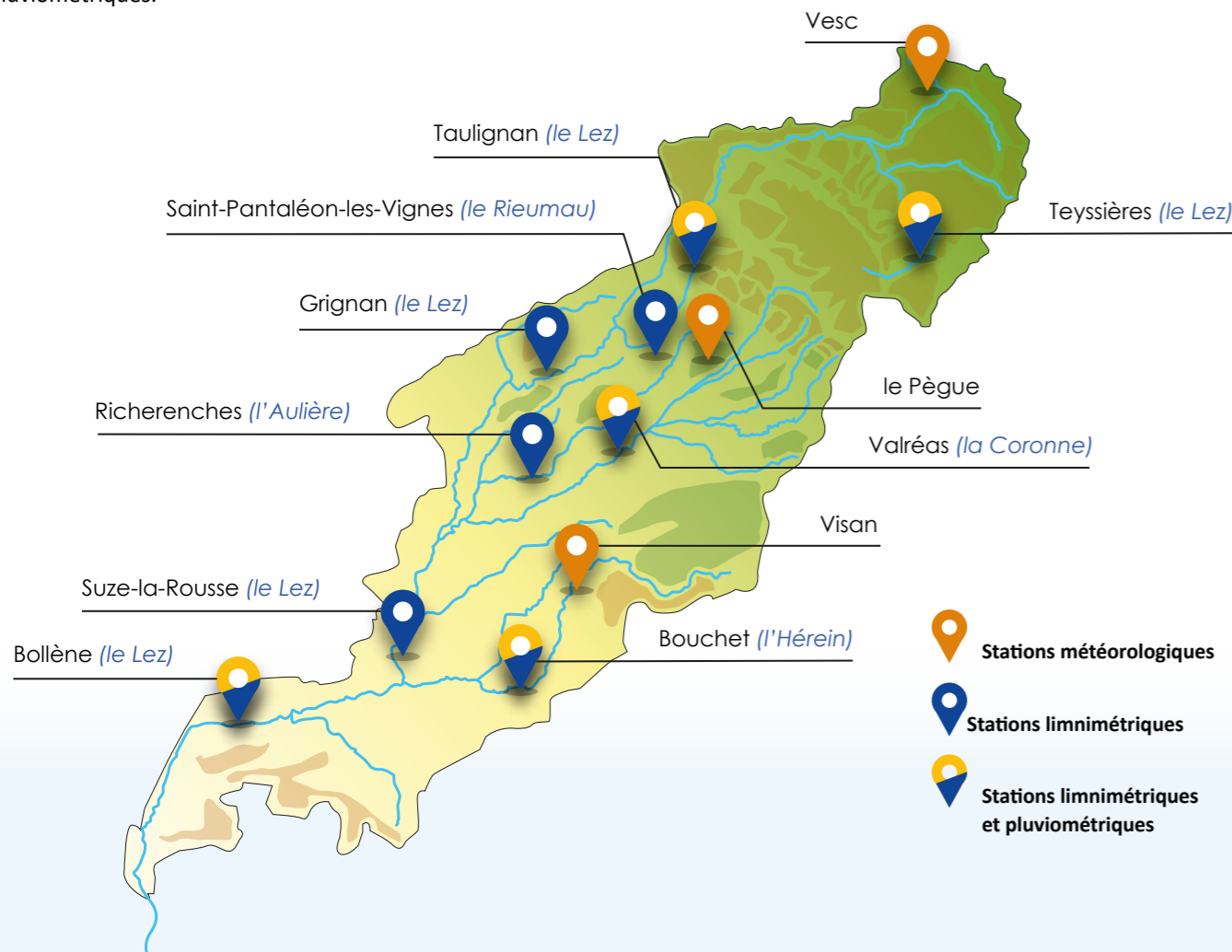
2. Le réseau d'alerte de crues et de suivi des débits : outil de prévision et de gestion des inondations

Le réseau d'alerte de crues et de suivi des débits : Késako ?

Mis en œuvre et géré par le SMBVL, ce réseau regroupe l'ensemble des 12 stations météorologiques et de surveillance des cours d'eau installées sur le Lez et ses affluents.


Ces stations permettent de suivre en temps réel les niveaux et les débits des cours d'eau surveillés ainsi que les cumuls pluviométriques.


Actualisées toutes les 5 minutes, elles garantissent une remontée d'information primordiale et nécessaire dans le but de gérer de manière optimale les cours d'eau et d'appréhender au mieux le risque inondation.




-  Stations météorologiques
-  Stations limnimétriques
-  Stations limnimétriques et pluviométriques

Différents types de stations :

 **Stations météorologiques :**
Elles enregistrent et fournissent des mesures physiques et des paramètres météorologiques liés aux variations du climat (vitesse du vent, humidité de l'air, humidité du sol, température...)

 **Stations limnimétriques :**
Elles suivent les variations de la hauteur des cours d'eau grâce à un radar placé sous un pont. Une échelle graduée dite « limnimétrique », installée sur la pile du pont, permet également de visualiser le niveau de l'eau.







 **Stations limnimétriques et pluviométriques :**
En plus de mesurer la hauteur de l'eau, elles indiquent grâce à un pluviomètre la quantité de précipitations tombée.

Pourquoi surveiller les cours d'eau ?

La surveillance des cours d'eau du bassin versant du Lez répond à plusieurs besoins :

- **Anticiper** la survenue d'un risque d'inondation en suivant en temps réel le niveau et le débit des cours d'eau,
- **Alerter** les élus du territoire lorsqu'un cours d'eau présente un risque avéré de débordement ou que les conditions météorologiques nécessitent une attention particulière,
- **Suivre et analyser** l'état des cours d'eau dans le temps et notamment les débits les plus bas (dits « d'étiage ») lors des périodes de sécheresse prolongées.

De la goutte de pluie à l'alerte de la population :

-  Mesure en temps réel des précipitations, de la hauteur du cours d'eau et du débit sur chaque station
-  Transmission des données récoltées vers un serveur via des ondes radio dédiées
-  Comparaison des valeurs mesurées aux « valeurs seuils » définies pour chaque cours d'eau
-  Observation d'une valeur critique dépassant l'une des valeurs seuils
-  Transmission d'une alerte vers le Maire et les élus concernés
-  Alerte de la population effectuée sous la responsabilité du Maire



les cours d'eau en direct !

Pour consulter le réseau d'alerte de crues et de suivi des débits :

Rendez-vous sur notre site web www.smbvl.fr et cliquez sur « **les cours d'eau en direct** » sur la page d'accueil

Astuce : n'hésitez pas à télécharger notre tutoriel qui vous guidera pas à pas dans la lecture des informations.

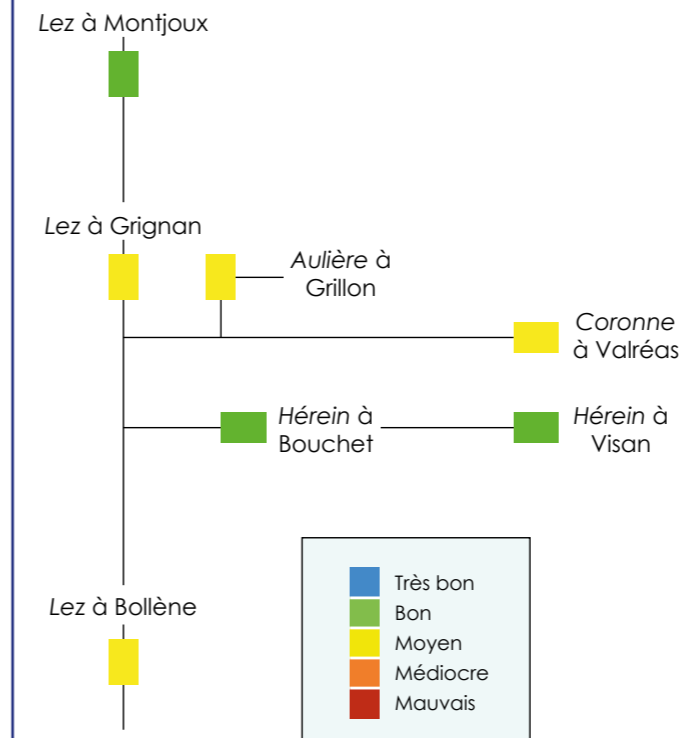


Nos actions de suivi de la qualité de l'eau

— Suivre l'état de nos cours d'eau dans le temps

L'évaluation de l'état des cours d'eau de notre territoire est réalisée grâce à la surveillance régulière du SMBVL de plusieurs centaines de paramètres (pesticides, nutriments, métaux lourds...). 7 stations de mesure ont donc été définies dans le but de suivre, au fil du temps, la santé du Lez et de ses affluents.

État écologique (2018)



Une rivière exempte de substances toxiques et accueillant une biodiversité riche et variée est considérée en bon état.

Un véritable enjeu de reconquête et de non dégradation de la qualité de l'eau existe sur une majeure partie du bassin versant du Lez.

Un grand pas avait déjà été fait avec la construction d'une dizaine de stations d'épuration ces dernières années. Cela s'est traduit par une amélioration du bilan de l'oxygène et des matières organiques. Toutefois, des réseaux unitaires collectant simultanément les eaux usées domestiques et les eaux pluviales subsistent et génèrent de trop nombreux déversements lors d'épisodes pluvieux.

Par ailleurs, la reconquête de la qualité de l'eau ne pourra être atteinte qu'avec une diminution d'utilisation ou un meilleur usage des produits phytosanitaires. D'autres paramètres comme la morphologie des cours d'eau et leur débit jouent également un rôle important dans l'évaluation de leur état.



Une prise en compte de ces pollutions dans le programme SAGE

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale. Concilier les différents usages et la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau figure parmi les objectifs de cette démarche.

— Travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue centennale du Lez

La ville de Bollène est particulièrement exposée aux inondations. On se souvient de celle de 1993 qui a causé d'importants dégâts matériels : 800 habitations, 27 locaux professionnels, 22 locaux administratifs ou banques, 87 commerces... ont été inondés. On déplore alors 2400 sinistrés et 131 familles à reloger.

Conscient de ce risque, le SMBVL s'est engagé dans une opération de travaux visant la protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez.

L'enquête publique a eu lieu du lundi 6 janvier au jeudi 6 février 2020.



— Le SMBVL s'engage dans une charte « zéro déchet plastique »

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité.

En signant la charte « zéro déchet plastique », le SMBVL s'engage aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques sur son territoire, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants.



— La protection des biotopes et des habitats naturels sur les ripisylves du bassin versant du Lez



Le SMBVL a fait, depuis plusieurs années, le constat inquiétant de l'augmentation du nombre de « coupes à blanc »* observées en bordure de cours d'eau du territoire.

En effet, abattre les arbres composant la ripisylve* a des effets désastreux sur le rôle et les fonctions joués par cette dernière (protection contre les inondations, préservation de la ressource en eau, dépollution naturelle...).

Le décret n° 2018-1180 du 19 décembre 2018 portant engagement national pour l'environnement, permet dorénavant de prendre des arrêtés de protection pour les habitats naturels. Le SMBVL a ainsi demandé aux Préfets du Vaucluse et de la Drôme, de prendre dans les meilleurs délais, un arrêté inter-préfectoral de protection des habitats naturels sur les ripisylves des cours d'eau du bassin versant du Lez.

*ripisylve : végétation bordant un cours d'eau
*« coupe à blanc » : abattage de la végétation de la ripisylve

Pour aller plus loin :

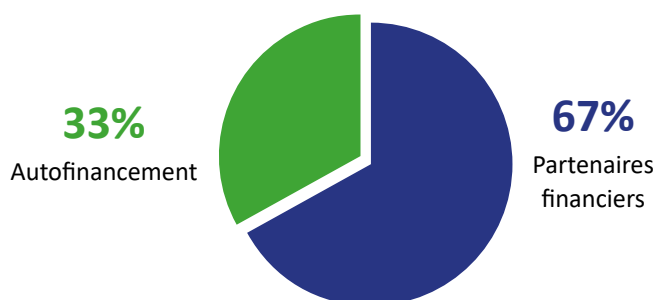
Le rapport complet de Suivi de la Qualité de l'Eau (SQE) est en ligne sur notre site web www.smbvl.fr (rubrique téléchargement).

Foire aux Questions

Les travaux d'entretien des cours d'eau

Qui paye les travaux d'entretien des cours d'eau réalisés par le SMBVL ?

Les dépenses liées aux actions mises en œuvre par le SMBVL sont financées par les subventions émanant des départements du Vaucluse et de la Drôme, de l'Agence de l'eau et des 5 communautés de communes constituant le syndicat.



Pourquoi le SMBVL intervient sur des propriétés privées ?

Dans le cas où l'entretien par le propriétaire riverain n'est pas ou peu assuré, le SMBVL peut se substituer à lui pour la réalisation de travaux d'entretien courant présentant un caractère d'intérêt général (DIG).

La qualité des eaux du Lez et de ses affluents

La sécheresse de l'été 2019 a-t-elle eu un impact sur la qualité de l'eau ?

Le manque d'eau entraîné par les périodes de sécheresse prolongées a fatalement une incidence sur la qualité de l'eau de nos cours d'eau. Les étiages* sont plus marqués et le manque d'eau engendre une plus forte concentration des polluants.

«étiage» : période où le niveau du cours d'eau est le plus bas

En quoi consiste les « arrêtés sécheresse » pris par la Préfecture ?

Ces arrêtés ont pour objectif de faire face aux conséquences de la sécheresse et aux risques de pénurie d'eau. Ils portent une limitation ou une interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département. L'arrosage des jardins, le remplissage des piscines, l'irrigation agricole sont ainsi fortement réglementés durant ces périodes.



Le réseau d'alerte de crues et de suivi des débits



Quelle utilisation puis-je en avoir au quotidien ?

C'est lors d'un événement pluvieux intense que le réseau d'alerte de crues du SMBVL est le plus précieux. Il indique pour chaque station de surveillance le cumul de précipitations tombées en temps réel et fournit des données importantes quant à la hausse du niveau des cours d'eau surveillés.

Est-il possible de recevoir les alertes émises par le réseau d'alerte de crues du SMBVL ?

Les alertes émises par le réseau d'alerte de crues du SMBVL sont destinées aux Maires des communes concernées par le risque de débordement du cours d'eau signalé. Le Maire est ensuite responsable d'alerter ses administrés et de les informer des consignes de sécurité à respecter.

Avec le soutien de :



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
17 D rue de Tourville - Espace Germain Aubert
84600 Valréas - 04 90 35 60 55
infos@smbvl.net - www.smbvl.fr